

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 03451

Numéro SIREN : 348 990 615

Nom ou dénomination : AUDIT CONTROLE

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2018 sous le numéro de dépôt A2018/008305

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

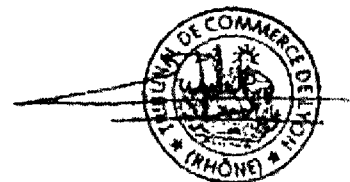
A2018/008305



5008024

Dénomination : AUDIT CONTROLE
Adresse : 20 Boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1988B03451
n° d'identification : 348 990 615
n° de dépôt : A2018/008305
Date du dépôt : 27/03/2018

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
29/12/2017



5008024

AUDIT CONTROLE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 20, Boulevard Eugène Deruelle - Immeuble "Le Britannia" Tour C
69003 LYON

348 990 615 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 DECEMBRE 2017

L'An Deux Mil Dix-Sept,
Le Vingt-Neuf Décembre,
A Onze Heures Trente,

Les Associés de la Société « AUDIT CONTROLE », Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,2449 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation régulière de la Gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les Associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

<i>La Société « COMEXA », propriétaire de</i>	<i>497 parts sociales</i>
<i>Monsieur Daniel CECCALDI, propriétaire de</i>	<i>2 parts sociales</i>
<i>Monsieur Martin EYNARD, propriétaire de</i>	<i>1 part sociale</i>

Seuls Associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Daniel CECCALDI, Gérant Associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport établi par la Gérance
- Nomination d'un nouveau Gérant en remplacement du Gérant démissionnaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- le texte des statuts sociaux
- le rapport établi par la Gérance
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la Gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Daniel CECCALDI de ses fonctions de Gérant, avec effet au 31 Décembre 2017, décide de nommer pour le remplacer à compter du 1^{er} Janvier 2018 :

Monsieur Martin EYNARD, demeurant à 69003 LYON – 10, Quai Augagneur

Monsieur Martin EYNARD exercera ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Associés pouvant prendre part au vote, Monsieur Martin EYNARD s'étant abstenu.

Monsieur Martin EYNARD déclare accepter les fonctions de Gérant, qui viennent de lui être conférées, et ne pas être frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après en avoir délibéré, décide que Monsieur Martin EYNARD ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Gérant.

Par contre, celui-ci pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

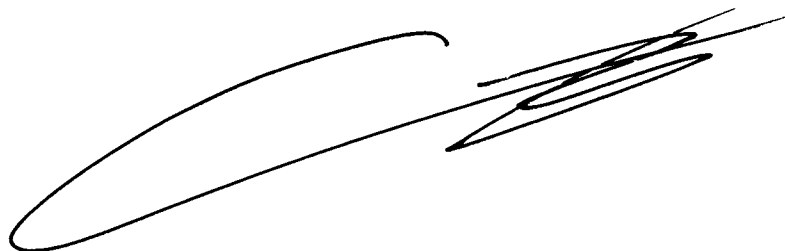
L'Assemblée Générale des Associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par Monsieur Martin EYNARD, Gérant, pour acceptation de fonctions.

CERTIFIÉ CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'CERTIFIÉ CONFORME'.